

# Incitec Pivot Limited

## Politique

### Relative à l'esclavage moderne

Numéro de document :	<b>POL-IPLG-PROC-000015</b>
Responsable de la présente politique :	<b>Directeur commercial</b>
Entrée en vigueur :	<b>19 décembre 2019</b>
Statut :	<b>Publiée</b>

## Sommaire

1. Objet .....	3
2. Champ d'application .....	3
3. Références & Définitions .....	3
<b>3.1 Références</b> .....	3
<b>3.2 Définitions</b> .....	3
4. Rôles and Responsabilités.....	4
5. Déclaration de la politique : Chaîne d'approvisionnement .....	4
<b>5.1 Identification des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement</b> .....	5
<b>5.1.1 Outil de classification des fournisseurs</b> .....	5
<b>5.1.2 Questionnaire de risque fournisseur</b> .....	5
<b>5.2 Gestion des risques liés aux fournisseurs</b> .....	5
<b>5.3 Identification des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement</b> .....	5
<b>5.4 Sensibilisation des employés et des partenaires</b> .....	5
<b>5.4.1 Formation</b> .....	5
<b>5.4.2 Signalement</b> .....	6
<b>5.4.3 Sensibilisation des fournisseurs</b> .....	6
6. Déclaration de principe : Activités menées par IPL .....	6
<b>6.1.1 Risque de travail des enfants</b> .....	6
<b>6.1.2 Risque d'abus de la part d'employés ou de partenaires d'IPL</b> .....	7
<b>6.1.3 Mise en place de mécanismes formels de règlement des conflits pour les employés et les communautés locales</b> .....	7

Incitec Pivot Limited (IPL) et ses filiales soutiennent l'éradication de l'esclavage moderne et s'engagent à prendre toutes les mesures raisonnables pour identifier, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne dans le cadre de leurs activités.

## 1. Objet

Cette politique servira de fondement et de support documentaire à toute déclaration d'IPL concernant les risques d'esclavage moderne associés à ses activités et à ses chaînes d'approvisionnement, conformément aux exigences de la loi sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act).

## 2. Champ d'application

La présente politique s'applique à toutes les personnes travaillant pour et au nom d'IPL, en quelque qualité que ce soit, ce qui inclut ses employés, administrateurs, responsables, employés d'agence, partenaires, consultants, ainsi que tout autre représentant de tiers.

Elle concerne tous les achats auprès des fournisseurs intégrés dans le système de planification des ressources d'entreprise (ERP).

Les équipes ayant la responsabilité des bons de commande appliqueront des méthodes spécifiques pour assurer la mise en œuvre et le respect de cette politique.

## 3. Références & Définitions

### 3.1 Références

Tableau 1 : Références

Référence	Titre
<a href="https://www.incitecpivot.com.au/~media/Files/IPL/Corporate%20Governance%20documents/Human%20Rights%20Policy_2019.pdf">https://www.incitecpivot.com.au/~media/Files/IPL/Corporate%20Governance%20documents/Human%20Rights%20Policy_2019.pdf</a>	Politique relative aux droits de la personne
<a href="https://www.incitecpivot.com.au/~media/Files/IPL/Procurement/IPL_Supplier%20Code%20of%20Conduct_2019_v5.pdf">https://www.incitecpivot.com.au/~media/Files/IPL/Procurement/IPL_Supplier%20Code%20of%20Conduct_2019_v5.pdf</a>	Code de conduite des fournisseurs

### 3.2 Définitions

Les termes en majuscules utilisés dans cette politique sont définis comme suit :

L'expression « **HSEC Company Standard 11** » désigne la version actuelle de la norme disponible sur le système de gestion électronique des documents IPL.

Le sigle **IPL** désigne Incitec Pivot Limited et ses filiales.

Le sigle **ERP** désigne un système de planification des ressources d'entreprise, qui permet une gestion intégrée des principaux processus opérationnels.

Le terme « **esclavage moderne** » a la même signification que celle qui lui est donnée par la loi relative à l'**esclavage moderne (Modern Slavery Act)**. Ce terme est utilisé pour désigner une série de méthodes d'exploitation, ce qui inclut, sans s'y limiter, la traite des êtres humains, l'esclavage, le travail forcé, le travail des enfants et la servitude pour dettes. Le terme « **Modern Slavery Act (loi sur l'esclavage moderne)** » désigne la loi sur l'esclavage moderne de 2018 (Cth), dans sa version éventuellement modifiée.

« **ligne d'alerte** » : il s'agit du dispositif permettant de signaler de façon confidentielle tout acte inapproprié, illégal ou contraire à l'éthique, tel que stipulé dans la politique de protection des lanceurs d'alerte.

Le terme « **Whistleblower Protection Policy** » (**politique de protection des lanceurs d'alerte**) désigne l'ensemble des principes selon lesquels une personne peut signaler un comportement inacceptable avéré ou présumé.

## 4. Rôles and Responsabilités

Tableau 2 : Rôles & Responsabilités

Rôle	Responsabilités
Directeur commercial	Responsable de la politique
Conseil d'administration d'IPL	La responsabilité générale de veiller à ce qu'IPL respecte l'ensemble de ses obligations légales et éthiques.
Equipe de direction	Veiller à ce que leurs équipes respectent les dispositions de la présente politique dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.
Managers	S'assurer que les collaborateurs directs concernés reçoivent une formation adéquate sur la présente politique et sur tout mécanisme de soutien applicable à leur rôle.

## 5. Déclaration de la politique : Chaîne d'approvisionnement

Cette section de la politique définit les processus qui permettent d'identifier et de traiter les risques d'esclavage moderne au sein des chaînes d'approvisionnement d'IPL.

Elle est conforme aux valeurs d'IPL, à savoir :

- Zero Harm pour tous et partout
- Valoriser les personnes : Respecter, apprécier et récompenser,
- Prendre soin de la communauté et de notre environnement,
- Challenger et améliorer le statu quo.

## **5.1 Identification des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement**

Les outils suivants seront utilisés pour identifier et réduire tout risque potentiel d'esclavage moderne au sein des chaînes d'approvisionnement d'IPL. Ils ont été élaborés pour soutenir les efforts de diligence raisonnable visant à identifier les risques d'esclavage moderne liés aux fournisseurs.

### **5.1.1 Outil de classification des fournisseurs**

L'analyse des dépenses liées aux fournisseurs existants est réalisée à l'aide de l'outil « Supplier Tiering Tool » (Outil de classification des fournisseurs.) Il évalue les dépenses annuelles, le risque associé aux biens et services achetés et le pays d'origine du fournisseur. L'outil fournit un classement général qui identifie les fournisseurs à risque élevé, ce qui permettra de procéder à une évaluation détaillée des risques par ordre de priorité.

### **5.1.2 Questionnaire de risque fournisseur**

#### **Fournisseurs actuels**

Un questionnaire d'analyse des risques est distribué en premier lieu aux fournisseurs actuels à risque élevé, selon les résultats de l'outil de classement des fournisseurs, puis aux fournisseurs à risque moyen ou faible.

#### **Nouveaux Fournisseurs**

Pour les fournisseurs potentiels et les nouveaux fournisseurs, le questionnaire sur les risques leur sera envoyé dans le cadre de la procédure standard de recherche de fournisseurs.

## **5.2 Gestion des risques liés aux fournisseurs**

Les risques identifiés dans les réponses au questionnaire donneront lieu à une enquête. Si applicable, un plan d'action correctif sera élaboré avec le fournisseur, incluant des objectifs mesurables et des échéanciers précis.

## **5.3 Identification des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement**

Un plan d'action correctif sera convenu entre IPL et le fournisseur afin de déterminer les mesures appropriées à prendre dans les délais convenus. Le plan d'action correctif sera revu à intervalles réguliers conjointement par IPL et le fournisseur concerné.

## **5.4 Sensibilisation des employés et des partenaires**

### **5.4.1 Formation**

Les employés et les partenaires sélectionnés sont tenus de suivre des modules de formation visant à les sensibiliser à l'esclavage moderne et à comprendre les facteurs de risque qui y sont liés, afin de contribuer à l'identification de ces risques au sein des chaînes d'approvisionnement d'IPL.

Une formation ciblée sera dispensée aux personnes dont les fonctions sont identifiées comme étant plus exposées au risque d'esclavage moderne.

### **5.4.2 Signalement**

Tout employé ou partenaire d'IPL ayant des raisons valables de croire à l'existence de pratiques d'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement d'IPL est encouragé à le signaler. La politique de protection des lanceurs d'alerte fournit les lignes directrices relatives au signalement.

### **5.4.3 Sensibilisation des fournisseurs**

Tous les fournisseurs d'IPL sont tenus de respecter le code de conduite des fournisseurs d'IPL et de collaborer avec IPL pour identifier et traiter les risques d'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives.

Tous les fournisseurs sont tenus de communiquer rapidement à IPL tout risque identifié ou suspecté, de pratiques d'esclavage moderne au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement, sur la base de motifs raisonnables, et de collaborer à l'élaboration des mesures correctives appropriées.

## **6. Déclaration de principe : Activités menées par IPL**

Cette section de la politique définit les processus qui permettent d'identifier et de traiter les risques d'esclavage moderne au sein des chaînes d'approvisionnement d'IPL.

Elle est conforme aux valeurs d'IPL, à savoir :

- Zero Harm pour tous et partout
- Valoriser les personnes : Respecter, apprécier et récompenser,
- Prendre soin de la communauté et de notre environnement,
- Challenger et améliorer le statu quo.

### **6.1 Identification des risques liés aux activités d'IPL**

Un examen des activités et des procédures sera entrepris dans les pays à haut risque qui n'ont pas signé la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies et/ou dans lesquels les processus visant à prévenir le travail des enfants ou les violations des droits de la personne ne sont pas bien ancrés dans la législation.

#### **6.1.1 Risque de travail des enfants**

Mettre en place des procédures de tenue de registres et de diligence raisonnable (audits des registres) en ce qui concerne l'âge de toutes les personnes employées dans le cadre des activités d'IPL dans les pays mentionnés au point 6.1.

### **6.1.2 Risque d'abus de la part d'employés ou de partenaires d'IPL**

Mettre en place des procédures de tenue de registres et de diligence raisonnable (audits des registres) concernant la formation adéquate de toutes les personnes employées dans le cadre des activités d'IPL dans les pays mentionnés au point 6.1.

### **6.1.3 Mise en place de mécanismes formels de règlement des conflits pour les employés et les communautés locales**

Mise à disposition d'informations sur la ligne téléphonique d'alerte d'IPL, d'un contact sur le site ou d'un autre mécanisme culturellement approprié pour signaler des problèmes potentiels sur tous les sites d'IPL, comme le prévoit la norme communautaire 11 du HSEC.